

ceux-ci sont alors trop influencés par l'office. Elles veulent dire également que la politique d'impartition ne doit pas être considérée comme le programme d'aide le plus efficace parce qu'elle incite l'industrie à axer ses travaux scientifiques sur les besoins du gouvernement plutôt que sur les possibilités du marché. Les contrats de recherche et de développement impartis à l'industrie, bien que grandement souhaitables, ne doivent pas non plus être considérés comme une forme d'aide financière directe pouvant remplacer les subventions et les allègements fiscaux. Évidemment, les paiements effectués dans le cadre de la politique d'impartition découlent de transactions commerciales ordinaires; ils représentent des compensations financières versées pour des services rendus au gouvernement. Et pourtant, comme le montre le tableau 6 (chapitre 1), l'importance des paiements versés par le gouvernement en vertu de contrats par rapport à l'ensemble des fonds publics distribués à l'industrie au titre de la recherche est passée de 33 pour cent en 1971-1972 à environ 62 pour cent en 1977-1978. Au cours de cette période, l'aide directe versée à l'industrie, sous forme de subventions, a diminué de 95 millions de dollars à 80 millions de dollars, en dollars courants. Le crédit d'impôt de 5% qui s'appliquent maintenant aux activités de R & D financées par l'industrie n'ajoutera en 1977 qu'un montant approximatif de \$40 millions.

Si le gouvernement estime qu'il est important d'accroître la capacité d'innover de l'industrie canadienne, il doit alors concentrer ses efforts sur des programmes d'aide qui laissent l'industrie aussi libre que possible de définir ses activités scientifiques en fonction des besoins du marché.

Les subventions ou les programmes à frais partagés répondent à cette exigence, mais s'ils sont mal administrés ils peuvent constituer une aubaine pour les entreprises qui ont déjà décidé d'entreprendre des travaux de recherche et de développement sans l'aide du gouvernement. Au volume 2, nous avons déploré la multiplicité des programmes de subventions, la diversité de leurs modalités, les problèmes de chevauchement et de délimitation ainsi que celui d'une administration inefficace et confuse. Nous avons recommandé que le ministère de l'Industrie et du Commerce établisse un programme unique et global suffisamment souple pour répondre à tous les besoins raisonnables.

Au cours de notre récente enquête, MEST nous a informés que le Comité interministériel sur la politique de technologie industrielle avait étudié cette proposition. Le ministère de l'Industrie et du Commerce nous faisait savoir en mars 1976 que M. Gordon R. Sharwood préparait un rapport à ce sujet, mais qu'il était encore trop tôt pour prévoir la conclusion de son étude, quoique l'un des objectifs visés consistait à abandonner la multiplicité des programmes actuels pour ne retenir qu'un seul programme global.*

(*) Le rapport de M. Sharwood, intitulé «Evaluation of Industrial Support Programs, Department of Industry, Trade and Commerce» porte la date du 1er juin 1976, mais le président du Comité ne l'a reçu que le 2 août 1977.